

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
--

N° 2021-01

**Approbation de la gestion et des comptes pour l'exercice
se terminant au 31 décembre 2020**

Répartition des charges entre les Communes-membres de l'ASISE

1. RAPPORT DE GESTION

1.1 Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1^{er} octobre 2020, 1'151 élèves (2019 : 1'130) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

1.2 Comité de Direction ASISE (CoDir)

1.2.1 Composition du CoDir

Le CoDir de l'ASISE est composé de six municipaux provenant des cinq communes de l'Etablissement primaire et secondaire EPS de Saint-Prex et environs.

- Commune de **Denens** : M. Thierry Gilgen, Municipal
- Commune de **Lussy-sur-Morges** : Mme Margarita Pache, Municipale, Vice-Présidente
- Commune de **Saint-Prex** : M. Anthony Hennard, Municipal, et M. Stéphane Porzi, Municipal
- Commune de **Villars-sous-Yens** : M. Daniel Leuba, Syndic, Président
- Commune de **Yens** : Mme Sylvie Berset, Municipale

Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Françoise Vuille.

1.2.2. Séances du CoDir

Au cours de l'année 2020, le CoDir a tenu 6 séances plénières et 2 séances du Conseil intercommunal ASISE à Villars-sous-Yens.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Saint-Prex (3) et Villars-sous-Yens (3) sous la présidence de Monsieur Daniel Leuba. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances.

1.2.3 Activités en 2020

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire du COVID-19. La direction des écoles, son personnel mais aussi les élèves et ses familles ont dû faire preuve de résilience et d'adaptation face à la situation. Les membres du CoDir de l'ASISE tiennent à les féliciter et à les remercier chaleureusement pour leur engagement et d'avoir su s'ajuster aux contraintes imposées.

Quelques-unes des conséquences directes des restrictions sanitaires pour cause de pandémie ont été :

- L'annulation de cours et la mise en place d'enseignement à distance
- L'annulation de camps et sorties de classe
- L'augmentation de mesures d'hygiène et de désinfection et la mise en place de protocoles
- L'annulation de la cérémonie des promotions dans sa forme habituelle. Les élèves promus ont été reçus par classe dans le strict respect des règles sanitaires et chaque élève n'a pu inviter que 2 personnes de son entourage.
- L'annulation du repas des enseignants en fin d'année scolaire.

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2020 s'est bien déroulée et on a pu dénombrer 1'151 élèves répartis dans 62 classes.

Au niveau des sujets importants traités et décisions prises par le Codir on peut citer :

- L'étude et l'approbation des comptes 2019 lors de sa séance du 5 mars 2020.
- L'étude et l'approbation du budget 2021 lors de sa séance du 27 août 2020.
- Suite à la démission du médecin scolaire, la mise en campagne du CoDir pour trouver son remplaçant.
- Suite à l'arrêté du TF, la décision de financer l'entier des camps et voyages d'études en augmentant le budget alloué à Fr. 38'000.00 (Fr. 15'000.00 en 2019, c'est-à-dire une augmentation d'environ 250%).

- La création d'un nouveau logo d'identité visuelle pour l'ASISE (CoDir, CI et CET).
- Le soutien du projet LIFT puisque, convaincu de la plus-value qu'il apporte aux élèves, le CoDir en a été séduit par ce projet.
- La mise sur pied d'exercices d'évacuation « surprise » dans tous les bâtiments de l'établissement.
- La mise en place d'un tournus dans les communes pour la tenue des séances du Conseil intercommunal. Les séances du CoDir continueront à se dérouler, essentiellement, dans la salle de la Municipalité de Saint-Prex.
- La décision qu'à l'occasion de la ou les journée(s) pédagogique(s), une permanence sera organisée sur tous les sites pour les enfants qui n'ont pas de solution de garde.
- La mise en service et la mise à disposition des écoles de la nouvelle piscine à Saint-Prex.

Le CoDir tient à relever la bonne collaboration qui existe entre ses membres et la volonté partagée d'offrir à nos élèves des conditions optimales d'apprentissage.

Il exprime également toute sa gratitude aux membres du Conseil intercommunal pour leur soutien, la confiance témoignée et les décisions prises au cours de l'année écoulée.

Il remercie également tous les membres du Conseil d'établissement pour leur engagement, ainsi que la direction de l'établissement et toutes les personnes qui œuvrent pour assurer un enseignement de qualité et pour apporter un environnement idéal à nos élèves.

1.3 Conseil intercommunal ASISE (CI)

1.3.1 Composition du CI

- Président : M. Bernard Perey, Syndic de Denens
- Vice-président : M. Daniel Mosini, Syndic de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Commune de **Denens**, délégués communaux :
M. David Richir et Mme Chantal Bögli
- Commune de **Lussy-sur-Morges**, délégués communaux :
Mmes Anne Hélène Fontannaz, Helen Patricia Mudry et M. Christophe Vulliamy

- Commune de **Saint-Prex**, délégués communaux :
Mmes Concetta Pino, Sophie Rouquette Studer et Carine Tinguely, MM.
Frédéric Berthoud et Philip Langer
- Commune de **Villars-sous-Yens**, délégués communaux :
MM. Henry Bercioux, Olivier La Côte et Guy Chapalay
- Commune de **Yens**, délégués communaux :
Mmes Sabina Hansen, Céline Müller et M. Stéphane Boss
- Membres de la Commission de gestion et des finances :
MM. David Richir, Guy Chapalay, Mmes Helen Mudry, Céline Müller et
Concetta Pino
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances :
MM. Henry Bercioux et Philip Langer

1.3.2 Préavis déposés en 2020

- N° 2020-01 Rapport de gestion et comptes 2019
- N° 2020-02 Adoption du budget 2021

1.3.3 Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2020 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 27 août 2020 et 8 octobre 2020.

1.3 Conseil d'établissement ASISE (CET)

1.4.1 Composition du CET

- Présidente : Mme Margarita Pache, Municipale à Lussy
- Vice-président : M. Jérôme Ricca
- Secrétaire : Mme Françoise Vuille
- Représentants des autorités intercommunales :
Mmes Sylvie Berset, Anne Hélène Fontannaz, Sabina Hansen et Sophie
Rouquette Studer

- Parents d'élèves fréquentant l'établissement :
Mmes Catherine Codesido (remplace M. Berthoud), Anne-Sophie Fournier Gaillard, Sophie Gosselin, Aline Haenni, Béatrice Montserrat
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement :
Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud, Virginie Vieyres, MM. Alexis Margot et Frédéric Berthoud (remplace M. Carmelo Todaro).
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement :
Mmes Karine Bugnon, Marie-Anne Luthi, Danielle Maréchaux et M. Jean Cuénot.

1.4.2 Activités du CET

La crise sanitaire COVID-19 a également perturbé les rencontres du CET qui n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2020. Son unique séance a eu lieu le 30 septembre à l'Aula du Cherrat III à Saint-Prex, dans le respect strict des restrictions sanitaires.

Comme à son habitude, la séance a été régie par un ordre du jour et a fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par la secrétaire. Les membres du CET adressent leur chaleureux remerciements à la secrétaire pour son travail, au directeur des écoles pour sa présence, les informations pertinentes apportées et les réponses claires données en cours de séance et aux enseignants présents qui apportent bien souvent des compléments d'information.

L'année 2020 fut également marquée par la fin du mandat de M. Frédéric Berthoud en tant que représentant des parents d'élèves fréquentant l'établissement. Il a proposé de continuer son activité au sein du CET en remplaçant M. Carmelo Todaro, représentant des sociétés locales, qui a donné sa démission. Pour combler la place vacante laissée par M. Berthoud, c'est Mme Catherine Codesido a été élue à l'unanimité.

Un remerciement particulier a été exprimé en cours de séance par les parentes représentants des élèves à l'encontre des enseignants pour leur travail remarquable fait pendant la période de confinement.

2. COMPTES

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à Fr. 5'803'862.71 pour 2020 contre Fr. 6'132'897.00 au budget 2020 et Fr. 5'805'078.41 pour les comptes 2019. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories et se base sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculés selon le principe du prix coûtant.
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté selon le préavis n° 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté selon le préavis n° 2011-03 et modifié selon le préavis n° 2018-04
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié, en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2020 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1^{er} octobre 2019 et le 1^{er} octobre 2020. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum Fr. 108'000.-) à charge de la Commune de Saint-Prex, le solde selon la méthode précitée entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire PwC (« PricewaterhouseCoopers SA) procédera à la révision des comptes de l'ASISE du 22 au 26 mars 2021. En cas de commentaires particulier de sa part, une lecture en sera faite aux membres du Conseil intercommunal avant qu'ils se déterminent sur le présent préavis.

Administration et dépenses générales.

*Comptes 2020 : Fr. 453'189.03 Budget 2020 : Fr. 689'400.00
Comptes 2019 : Fr. 582'738.71.*

Cette catégorie comprend les frais des autorités, de l'administration écoles, du mobilier scolaire, des devoirs surveillés, de la bibliothèque, du service dentaire, des sports et camps, des cantines et d'autres activités faites dans le cadre des écoles.

Coûts financiers des locaux scolaires.

*Comptes 2020 : Fr. 2'667'266.00 Budget 2020 : Fr. 2'685'832.00
Comptes 2019 : Fr. 2'645'316.00.*

Ces coûts comprennent un amortissement du bâti scolaire sur 30 ans ainsi qu'un intérêt financier calculé à un taux interbancaire sur 10 ans + une marge de 0.5%. Il est ensuite divisé par deux et est appliqué sur la valeur initiale nette des immeubles. Le taux est revu tous les 10 ans pour chaque objet.

Coûts d'exploitation des locaux scolaires

Comptes 2020 : Fr. 2'125'064.00 Budget 2020 : Fr. 2'085'665.00

Comptes 2019 : Fr. 2'081'775.00.

Ces coûts représentent le loyer versé aux Communes propriétaires du bâti scolaire sur la base de Fr. 10'000.00 par classe de cours pour les charges ; respectivement à hauteur de 70% pendant les 10 premières années d'exploitation du bâtiment, à 85% les 10 prochaines années et finalement à 100% les années suivantes.

L'entretien annuel courant par classe de cours reste calculé à Fr. 2'500.00.

L'utilisation des salles effectives est transmise par la direction de l'établissement et seuls les locaux utilisés sont facturés.

Pour la piscine, le calcul se fait sur les coûts effectifs en proportion de l'utilisation des lignes d'eau par le scolaire en relation avec les ouvertures au public. Pour 2020, il avait été prévu une répartition à 25% pour l'ASISE et 75% à charge de Saint-Prex. En réalité, sur la période scolaire concernée (août à décembre), l'occupation des lignes par les écoles ne représente que 7.56%.

Coûts des transports scolaires

Comptes 2020 : Fr. 558'343.00 Budget 2020 : Fr. 572'000.00

Comptes 2019 : Fr. 495'248.70.

La répartition des coûts se fait selon les années scolaires, soit 40% de la facture sur le premier semestre scolaire d'août à décembre et 60% sur le 2^{ème}, de janvier à juillet, soit sur l'exercice comptable suivant.

Cette année, n'ayant pas reçu les décomptes définitifs de MBC, les chiffres du budget ont été utilisés. Mais, en relation avec la pandémie et la diminution des courses scolaires, nous nous attendons à recevoir une facture finale inférieure à nos prévisions. Une première légère correction a été anticipée sur les transports scolaires du secondaire.

3. CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASISE

- vu le préavis n° **2021-01** du Comité de Direction
- vu le rapport de gestion et les comptes de l'ASISE, arrêtés au 31 décembre 2020
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) d'approuver la gestion de l'ASISE ainsi que les comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés.
- 2) d'approuver la répartition entre les Communes-membres de l'ASISE.
- 3) de donner décharge au Comité de Direction de l'ASISE de sa gestion pour l'année 2020.